

AFFAIRE N° 24. - Acquisition du terrain MARINA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 440 m² sis à l'angle des rues Maréchal Leclerc et Lucien Gasparin à Saint-Denis.

L'évaluation des Domaines effectuée, le 20 Septembre 1968, fait ressortir une valeur de 6 720 000 Frs CFA.

Monsieur MARINA consent à nous céder ledit terrain pour SIX MILLIONS HUIT CENT MILLE - 6.800.000 - Frs CFA, prix acceptable compte tenu de la situation de son immeuble et de la nécessité d'actualiser les prix.

Je vous prie en conséquence de m'autoriser à imputer une somme de 6 800 000 Frs CFA sur l'emprunt que la Municipalité a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de divers terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.